

<b>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</b>  <b>ARRONDISSEMENT ARRAS</b>  <b>CANTON BREBIERES</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11  <b><u>Présents :</u></b> 11  <b><u>Votants:</u></b> 11  <b><u>Représentés:</u></b> 0	<b>Séance du 09 avril 2026</b> Le neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 26 mars 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b><u>Sont présents:</u></b> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Bernard LETURCQ

**Objet: Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026 - DE 2026 28**

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles [1636 B sexies](#) à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par [l'article 1636 B sexies](#) du code général des impôts (CGI).



Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_28-DE

A G E D I



M le Maire rappelle que par délibération du 9 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	18.23 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	41.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	50.52%

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	18.23 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	41.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	50.52 %

et de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



Le Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 10 avril 2026  
Et de la publication le 10 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_28-DE

A G E D I





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	296 366	41,97	125,90	296 600	124 483	41,97	124 483
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	37 224	50,52	121,36	37 500	18 945	50,52	18 945
Taxe d'habitation (TH)	0	18,23	53,94	0	0	18,23	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0	
				Total	143 428	>>>	
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	143 428
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	143 428	41,97		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	143 428	50,52		
Taxe d'habitation (TH)	143 428	18,23		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		4 790	0	15 350	11 419	31 559

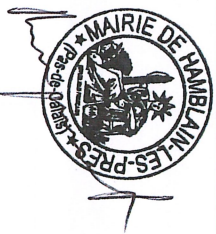
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	143 428	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	31 559	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	174 987
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

À ARRAS

Le 16 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
JEAN-MARC LELEU



Le 9 avril 2026

Pour la Commune,

Le Maire,  
Patrick  
DEREGNAUCOURT

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.





## IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière sur le bâti :**
- a. Personnes de condition modeste
  - b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
  - c. Locaux industriels
  - d. Logements sociaux et longue durée

232
0
0
0

**Taxe foncière sur le non bâti :**

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour recentrage THRS
- c. Mayotte

3 836
722
>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

>>>
>>>
>>>
>>>

## 2. BASES EXONÉRÉES

**Taxe foncière sur le bâti :**

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

13 638
--------

**Taxe foncière sur le non bâti :**

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

15 970
--------

**Cotisation foncière des entreprises :**

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

>>>
>>>

## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Correction des bases THRS
- d. Correction des bases THLV
- e. Correction des bases MTHRS

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

## 5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,091729
19,71
22,26

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	50,99	14	127,48	158
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	51,19	14	127,98	6,62
Taxe d'habitation (TH)	23,67	28,45	14	71,13	17,19
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental
- b. Taux maximum de la majo

17,71
>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	Taux maximum :
a. National	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Communal	b. Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,77
-------

